

La Communauté de communes de la Forêt gère les services d'accueil dans les communes suivantes :
Aschères-le-Marché - Loury - Neuville-aux-Bois - Rebréchien - Trainou - Vennecy

Accueil périscolaire du matin	- lundi, mardi, jeudi et vendredi	- à partir de 7h00
Accueil périscolaire du soir	- lundi, mardi, jeudi et vendredi	- jusqu'à 18h30
Accueil du mercredi	- journée complète ou 1/2 journée	- de 7h30 à .18h30
Accueil de loisirs vacances	- selon calendrier annuel d'ouverture	- de 7h30 à .18h30

CAS PARTICULIERS :

Commune de Saint-Lye-La-Forêt - gestion associative :

- **les Joyeux lutins** : Accueil périscolaire et de loisirs mercredis, petites vacances et mois d'août
- **l'ASCL** : Accueil de loisirs été juillet :

Pour les services d'accueil associatifs, veuillez-vous renseigner directement auprès des associations concernées.

INSCRIPTION :

L'inscription administrative est obligatoire pour nous permettre de prendre en charge un enfant. Avant toute validation de demande d'inscription, nous effectuerons une vérification de l'état de votre compte. En cas d'impayés, sans démarche préalable de régularisation de votre part, nous serons dans l'obligation de refuser l'inscription (cf. règlement de fonctionnement des services d'accueil).

ETAPE 1 : fiche d'inscription 2020-2021 à retourner complétée et signée **avant le 20 juin 2020** - **accompagnée des pièces obligatoires** (copies des pages de vaccination issues du carnet de santé). En complément :
- pour bénéficier d'une tarification calculée en fonction de vos ressources familiales, merci de joindre l'attestation de quotient familial de la Caf de Janvier 2020, ou à défaut une copie intégrale de l'avis d'imposition 2019 portant sur les revenus 2018 (de chacun des parents) - sans fourniture de justificatif de ressources, le tarif plafond sera retenu pour l'ensemble des services d'accueil (voir ci-dessous);

- pensez également à fournir l'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire 2020/2021 dès la rentrée

ETAPE 2 : Après validation du dossier d'inscription par le service enfance, votre accès au portail familles sera ouvert pour l'année scolaire 2020/2021 (gestion des inscriptions et réservations périscolaire, mercredis, vacances)

TARIFS 2020 - 2021:

Pour une prise en compte optimale de la situation de chaque famille, la CCF maintient la tarification au taux d'effort. Le tarif de chaque famille est calculé en multipliant son quotient familial par le taux d'effort du service (encadré par un tarif minimum et un tarif maximum).

type d'accueil	tarif minimum	taux d'effort	tarif maximum
Accueil périscolaire – à la séquence hors goûter. Forfait fixe goûter : 0,20 € en supplément	2,14 €	0,24%	3,03 €
Accueil mercredi et vacances – tarif journée	4,79 €	1,60%	17,42 €
Accueil du mercredi – tarif ½ journée <i>avec</i> repas	3,32 €	1,04%	11,32 €
Accueil du mercredi – tarif ½ journée <i>sans</i> repas	2,40 €	0,80%	8,71 €

Ces tarifs sont valables pour les familles résidant sur le territoire de la CCF et/ou enfants scolarisés dans une école publique du territoire de la CCF. Pour les familles non résidentes et enfants non scolarisés dans une école publique du territoire, les tarifs complets sont disponibles dans le règlement de fonctionnement (consultable sur www.cc-foret.fr)

Le planning d'ouverture des accueils de loisirs vacances 2020/2021 sera communiqué courant septembre 2020